



IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ARTICULATION DES TEMPS



MULTIFONCTIONNALITÉ
ET ÉCONOMIE DU BOIS

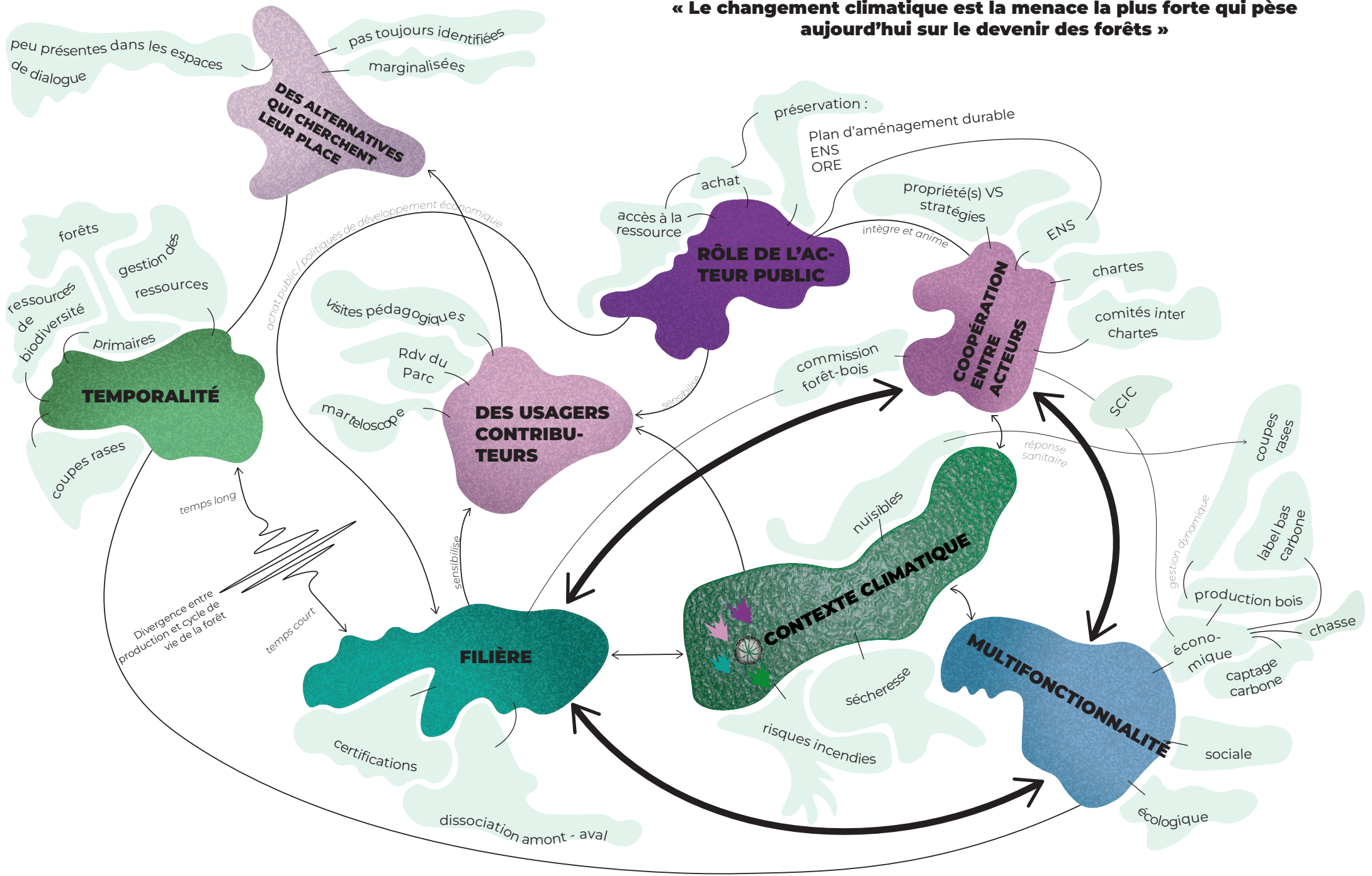


GOUVERNANCE



RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

« Le changement climatique est la menace la plus forte qui pèse aujourd'hui sur le devenir des forêts »





Faire avec le changement climatique

*« Aujourd'hui un Plan Simple de
Gestion pour 15 ans est presque déjà
caduque à sa signature tant on a du
mal à projeter l'évolution des forêts
dans les prochaines années »*

Tensions / paradoxes / injonctions contradictoires

- ▶ **Santé des forêts VS Besoins en bois VS Puits de carbone :** Le dérèglement climatique tend à renforcer la vulnérabilité des écosystèmes forestiers (davantage soumis aux aléas comme la sécheresse, les parasites, les risques d'incendie ...), alors que la capacité des forêts à capter une partie des émissions carbone apparaît comme une opportunité pour freiner ce même dérèglement climatique. Parallèlement, le bois demeure un matériau écologiquement intéressant pour assurer la nécessaire transition écologique de notre société (produit localement, renouvelable, prisé tant pour la construction écologique et la rénovation énergétique que comme alternative aux énergies fossiles pour le chauffage), dont les besoins pourraient augmenter précisément au moment où la ressource est fragilisée.
- ▶ **Enjeu global VS Réponses individuelles :** Tous les acteurs sont impactés par le changement climatique, voire dépassés par des conséquences que nous peinons collectivement à appréhender. L'adaptation au changement climatique engage à mettre en œuvre aujourd'hui de nouveaux modes de gestion, de nouvelles essences, de nouvelles méthodes d'exploitation, un autre rapport au cycle de vie des arbres sans garantie de succès, et dont les conclusions seront visibles à moyen voire long terme. Se pose alors la question de qui va prendre les risques de cette anticipation et des impacts sur les autres acteurs, renforçant la pertinence de cadres de collaboration et de mutualisation publics-privés et inter-territoriaux.
- ▶ **Réveil de la société civile VS Espaces d'expression reconnus :** Mégafeux, forêts dépérissantes, valorisation des forêts en tant que puits de carbone, coupes rases et/ou sanitaires... Autant d'événements qui créent du concernement chez les citoyen.ne.s, qui interpellent en première instance leurs élu.e.s et parfois s'organisent en collectifs militants. La société civile se positionne plus volontiers en faveur de la préservation, au nom du bien commun (au même titre que l'air, l'eau ...). Ce discours est souvent mal perçu du côté des propriétaires privés, qui pointent à la fois la non-connaissance du milieu par le grand public et l'importance de respecter le droit de propriété. Il est encore difficile de trouver la juste place à donner aux alternatives citoyennes dans l'élaboration des stratégies forestières, au-delà de « l'éducation à la forêt » pratiquée par les acteurs forestiers, dans une visée d'acceptabilité sociale.

*« Il faut qu'on soit plus vigilant à ce qu'il se passe dans
l'Est, ils sont peut-être en train de vivre ce qui va nous
arriver dans les prochaines années »*

Nos hypothèses

- ▶ **Et si** on s'inspirait des modalités de gestion du risque incendie pour penser le risque climatique ?
- ▶ **Et si** on renonçait significativement à l'exploitation forestière, sur le modèle des stations de sports d'hiver qui renoncent à la sur-exploitation de la neige ?
- ▶ **Et si** en plus du plan de protection de la forêt contre l'incendie (PPFCI), on imaginait un plan de protection de la forêt contre l'anthropocène ?
- ▶ **Et si** on s'appuyait davantage sur des communautés de volontaires pour veiller/prendre soin de la forêt ?

C'est inspirant

- ▶ Dans le sud de la France (plus sujette au risque incendie), des comités communaux feux de forêt existent. Ce sont des communautés bénévoles qui veillent au respect de la forêt par toutes et tous. Ils ont un rôle de vigie.
- ▶ Les pôles du Département de la santé des Forêts où les forestier.e.s (venant de l'ONF, du CNPF, et de l'administration) jouent le rôle de correspondants-observateurs : ils alimentent une base de données (veille sanitaire), réalisent des diagnostics et des conseils aux propriétaires privés et publics.



Mieux articuler les temporalités des forêts

« La non gestion de certaines parcelles ne doit pas légitimer une forte exploitation sur d'autres, la multifonctionnalité se pense à toutes les échelles »

Tensions / paradoxes / injonctions contradictoires

- ▶ **Temps de vie des écosystèmes forestiers VS Temps de l'exploitation :** La logique de production conduit à penser la gestion forestière sur des temps de plus en plus courts (introduction d'essences à croissance rapide, réduction des diamètres d'exploitabilité et donc de l'âge des peuplements récoltés, industrie valorisant le volume plutôt que la qualité) et se confronte à l'ambition de laisser la forêt se régénérer selon le cycle naturel de l'écosystème, ou, plus modestement, à la prise en compte du temps de maturité écologique des forêts comme garant de la bonne santé de la biodiversité qu'elles abritent (25% de la biodiversité forestière sont liés aux très gros bois et au bois mort).
- ▶ **Temps de production des forêts VS Temps de consommation du bois :** Le lien entre la disponibilité de la ressource en bois sur la durée et les besoins en bois liés aux dimensionnements des projets urbanistiques ou de construction de centrales biomasse n'est pas établi. A moyen ou long terme, la ressource peut être insuffisante dans un contexte de vulnérabilité de celle-ci et de tensions sur les usages.
- ▶ **Des initiatives pour considérer le temps long VS L'ère de l'incertitude :** Comment faire émerger une nouvelle vision pour la forêt à long terme, alors que le changement climatique tend à renforcer les incertitudes sur son devenir, encourageant certains propriétaires à anticiper les dépérissements et réaliser des coupes ? Comment articuler gestion de crise, réactions nécessaires (coupe sanitaire pour la crise du scolyte par exemple) et résilience, en évitant les erreurs passées ayant conduit aux crises actuelles (monoculture, mauvaise adaptation des essences). D'autre part, laisser des peuplements vieillir permet un stockage de carbone plus important mais expose davantage aux différents risques (incendies, parasites...).
- ▶ **Non-intervention volontaire VS Forêts non-gérées :** les forêts apparemment « non gérées » recouvrent en fait des réalités pouvant être bien différentes, comme la non-intervention volontaire (exemple les réserves biologiques intégrales de l'ONF, la gestion en libre évolution), la non-intervention consciente mais par défaut (car la parcelle est difficilement exploitable, ou le propriétaire n'a pas d'intérêt particulier pour l'exploitation de sa forêt), ou la non-intervention par méconnaissance (le propriétaire, quand il y en a encore un, n'est pas au courant qu'il possède une forêt). Sur le principe, les forêts non exploitées, bien qu'extrêmement minoritaires, garantissent la multifonctionnalité et la préservation à une échelle plus globale : l'absence d'exploitation sur un temps long permet à la biodiversité de se développer selon son propre rythme biologique et au carbone d'être stocké durablement.



« Toute nouvelle décision de construction pourrait être rapportée à l'analyse de la ressource disponible, pour la construction mais aussi et surtout pour le combustible ».

Nos hypothèses

- ▶ **Et si** on inventait des cadres de gestion adaptés au temps de régénération de la diversité des ressources hébergées par la forêt ?
- ▶ **Et si** les Plan Simples de Gestion et Plans d'aménagement s'inscrivaient sur du très long terme (au delà de documents de 10/15 ans actuellement) permettant de prendre en compte la préservation de la ressource et des écosystèmes forestiers dans le temps, tout en étant plus souples et agiles ?
- ▶ **Et si** lors du renouvellement des plans de gestion étaient intégrés une évaluation de la préservation de la biodiversité du précédent plan, ainsi que des objectifs d'amélioration ?

C'est inspirant

- ▶ Le dispositif des Obligations Réelles Environnementales, outil contractuel entre un propriétaire et un tiers garant de la préservation environnementale, permettant de « sanctuariser » pour 99 ans des pratiques de gestion vertueuses. Obligation attachée à la terre et non au propriétaire (donc se transmet avec la propriété).
- ▶ Les Espaces Naturels Sensibles/Zones Natura 2000, qui permettent de préserver des espaces à haute valeur environnementale dans le temps. La pratique des îlots de sénescence laissés en libre évolution, qui permettent aux arbres d'accomplir un cycle de vie naturel entier jusqu'à leur décomposition complète, les trames de forêts matures, le Label Bas Carbone Libre évolution forestière en cours d'élaboration par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.
- ▶ Les observatoires qui visent à dessiner des tendances d'évolution des forêts françaises (l'observatoire des forêts françaises de l'IGN par exemple).
- ▶ Les récits alternatifs à la gestion forestière traditionnelle (ex la philosophie des forêts primaires portée par l'association Francis Hallé), bien qu'ils soulèvent parfois des questionnements et inconnues à travailler collectivement, au risque d'accentuer les divergences.